

# PLAN DE REPRISE DU 02 FEVRIER 2021

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE SOULANGIS

Ce plan a été établi le 02 février 2021 en collaboration avec Monsieur le Maire de Soulangis. Il a été élaboré à partir du protocole sanitaire national.

### Ce plan de déconfinement repose sur cinq fondamentaux :

- ✦ Le maintien de la distanciation physique
- ✦ L'application des gestes barrières dont le port du masque obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans (C.P.)
- ✦ La limitation du brassage des élèves
- ✦ L'aération des locaux
- ✦ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ✦ La formation, l'information et la communication

Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 peuvent être portés. Afin que les familles puissent acquérir de nouveaux masques respectant ces exigences, un délai est accordé jusqu'au 8 février 2021.

### RÔLE DES PARENTS :

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à **ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille**. Les parents sont invités à **prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école**. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Si un élève a des symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.). Il sera isolé immédiatement avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Le port du masque « grand public » de catégorie 1 étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves dans tous les espaces et en particulier dans les salles de classe, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe. Toutefois, dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme contacts à risque.

- **Le port du masque:**  
Pour les élèves des écoles élémentaires, le **port du masque est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs**. Il n'est, cependant, pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité proposée (prise de repas, activités sportives).

**Il appartient aux parents de fournir des masques chirurgicaux ou de catégorie 1 à leurs enfants.**

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

**Pour les personnels, le port du masque est obligatoire** tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

## MESURES PRISES EN CAS D'IDENTIFICATION DE L'UN DES VARIANTS DU VIRUS CHEZ UN PERSONNEL OU UN ELEVE :

Sur signalement de l'ARS, en cas d'identification d'un des variants chez un personnel ou un élève, la classe concernée sera fermée.

Face à une suspicion de variant, et dans l'attente de la confirmation par le séquençage, la mesure de fermeture de la classe (voire du niveau ou de l'établissement) doit être appréciée au cas par cas, notamment en fonction du nombre de cas de Covid19 confirmés, du nombre de classes et niveaux concernés, et du lien épidémiologique éventuel du/des cas avec un cas confirmé de variant et/ou d'une zone de circulation active de variants. La décision de fermeture d'une classe, d'un niveau ou de l'établissement, doit être concertée entre l'ARS, le Rectorat, le chef d'établissement et la Préfecture.

Pour éclairer cette décision, les opérations de dépistage élargi devront être déployées dans les établissements où la circulation d'un variant est suspectée ou avérée. Ces dépistages mobilisant prioritairement les tests antigéniques, sur indication et sous le contrôle de l'ARS, la réalisation d'un échantillonnage représentatif par test RT-PCR devra être prévue (en privilégiant le test par RT-PCR des personnes symptomatiques), pour caractériser la circulation des variants dans l'établissement. Si les autorités sanitaires le préconisent et sous réserve de l'accord des parents, les tests pourront être réalisés à partir de 6 ans.

## NETTOYAGE DES LOCAUX : (compétences de la Mairie en appui avec le protocole sanitaire national)

- **La ventilation des classes et autres locaux:**  
Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit désormais également avoir lieu toutes les heures. En cas de ventilation mécanique, il convient de s'assurer du bon fonctionnement de celle-ci et de son entretien.
- **Nettoyage et désinfection des surfaces** au moins une fois par jour.
- **Désinfection des sanitaires, tables, chaises, matériel pédagogique, objets manipulés, bancs en extérieur** au moins une fois par jour.
- **Nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées** par les élèves et personnels (poignées, interrupteurs...) **plusieurs fois par jour.**

## SANITAIRES :

- **Passage aux toilettes échelonné** des élèves et des classes.
- **Lavage des mains après** l'usage des toilettes.
- **Essuyage des mains** avec du papier à usage unique.

## ORGANISATION DE LA REPRISE À L'ÉCOLE:

- **Les horaires des écoles, du transport scolaire, des garderies, des cantines sont inchangés.**

- **Les enfants, dans leur totalité, seront accueillis à l'école.**
- **La continuité pédagogique pour les enfants, qui resteront au domicile pour raison médicale, sera toujours assurée par les enseignants.**
- **Les enseignants et les employés communaux** travaillant dans l'école et en contact avec les enfants seront équipés d'un masque tout au long de la journée.

### **ACCUEIL GARDERIE DU MATIN À SOULANGIS:(compétences de la Mairie en appui avec le protocole sanitaire national)**

- **L'accueil se fera en cantine.**
- **L'enfant, de 6 ans ou plus, doit porter un masque dans les locaux de l'école.**
- **L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire : parent d'un élève de maternelle déposé ou récupéré en garderie, un parent d'enfant scolarisé en élémentaire sur rendez-vous avec un enseignant.** Cet accès doit se faire après nettoyage et désinfection des mains. **Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.**
- **Le lavage des mains** sera alors assuré dès l'arrivée de l'enfant en garderie et à son départ de la garderie.
- Une **caisse de jeux par groupe classe** sera préparée par l'employée communale afin qu'il n'y ait pas d'échange de matériels entre enfants de classes différentes.
- L'espace est aménagé en vue de **respecter les normes de distanciation imposée entre chaque groupe classe : séparation de la cantine en 4 zones distinctes : une zone par classe.**
- Les enfants de maternelle seront pris en charge par l'employé communal pour se rendre dans le bus. De la même façon, la descente du bus sera contrôlée. Les enfants seront transmis à l'employée communale de Saint Michel de Volangis. Attention, dans le bus, **le port du masque est obligatoire pour les enfants de C.P. et plus.**
- **A 8h50, Mme Archambaud viendra chercher les élèves** de sa classe afin de les emmener dans l'ancienne cour de l'école où se fera l'accueil du matin pour les CE1/CE2.

### **TRANSPORT SCOLAIRE ST MICHEL/ SOULANGIS:(compétences de la Mairie en appui avec le protocole sanitaire national)**

- **Les enfants devront porter un masque dans le bus.**
- Ils seront **pris en charge par un employé communal.**
- Ils monteront et s'installeront dans le bus en respectant la distanciation physique. Les sièges dans le bus non utilisés seront condamnés.
- Les enfants arrivant par le bus seront **descendus du bus et amenés par groupe classe** à l'école par l'employé communal.
- L'organisation du transport scolaire pourrait être amenée à changer selon les directives de la compagnie de transport.

## ACCUEIL À L'ÉCOLE:

**1. Les élèves de CE1/CE2** seront accueillis dans l'ancienne cour de récréation de l'école, entrée par le gros portail à côté du panneau stop au niveau de l'intersection.

- Il est demandé de maintenir les mesures de distanciation hors de l'école entre adultes et enfants. **Les parents doivent porter un masque dans un périmètre de 50 mètres autour de l'école.**
- L'enseignante, Mme Archambaud, sera postée au portail.
- Il est très important de respecter les horaires car **aucun enfant ne sera accueilli après 9H, ni 13h30**. Les enfants ne peuvent en aucun cas rester seuls en classe. Ouverture des portes à 8h50 et 13h20.
- **La sortie des élèves** se fera dans l'ancienne cour de récréation à 12h et à 16h30.

**2. Les élèves de CM1/CM2** seront accueillis par un agent communal à l'entrée de l'école. Ils seront envoyés dans la cour de récréation où se trouvera l'enseignante, Mme Bécard.

- Il est demandé de maintenir les mesures de distanciation hors de l'école entre adultes et enfants. **Les parents doivent porter un masque dans un périmètre de 50 mètres autour de l'école.**
- Il est très important de respecter les horaires car **aucun enfant ne sera accueilli après 9H, ni 13h30**. Les enfants ne peuvent en aucun cas rester seul en classe. Ouverture des portes à 8h50 et 13h20.
- **La sortie des élèves** se fera par l'entrée principale de l'école à 12h et à 16h30.

## PROTOCOLE D'ACCUEIL EN CLASSE:

- Les enfants mettront leur **manteau sur leur dossier de chaise**.
- **Lavage des mains** avant d'entrer en classe, en début et en fin de récréation avec de l'eau et du savon.
- **Classe aménagée** avec places individuelles espacées d'un mètre dans la mesure du possible.
- **Limitation du prêt de matériel**, il est important que chaque enfant dispose bien d'une trousse complète à l'école dont stylos, crayons de papier, colle, ciseaux, gomme, feutre ardoise, feutres, crayons de couleur, équerre, compas.
- Les enfants n'ont **pas le droit de se déplacer en classe sans autorisation** de l'enseignante.
- Chaque enfant disposera d'un **dictionnaire qui sera rangé tous les soirs dans sa case**.
- **Les récréations seront séparées**. Pas de communication entre les élèves des deux classes. Prêt limité de jeux pendant les récréations qui seront désinfectés le soir. **Chaque classe dispose de ses propres jeux de récréation**.
- Pas de distanciation physique des élèves dans les espaces extérieurs entre élèves d'une

même classe.

- **Les activités physiques et sportives en intérieur sont suspendues.** Les activités physiques et sportives sont autorisées uniquement en extérieur dans le strict respect de la distanciation physique. Le masque sera retiré si nécessaire. Les sports de contact seront évités.
- A ce jour, les sorties et voyages scolaires sans hébergement sur le territoire national sont autorisés dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité.

### **RESTAURATION SCOLAIRE:(compétences de la Mairie en appui avec le protocole sanitaire national)**

- Les services de cantine sont toujours mis en place.
- A 11h50, une employée communale viendra chercher les enfants mangeant à la cantine dans la classe des CE1/CE2 pour les faire aller aux toilettes, se laver les mains et les emmener en cantine auprès d'une autre employée communale. La première ira ensuite prendre en charge les élèves de CM1/CM2.
- Le maintien de la distanciation physique ainsi que l'application des gestes barrières seront appliqués. **Chaque groupe classe sera séparé d'au moins 2 mètres.** Les enfants doivent déjeuner, dans la mesure du possible, toujours à la même table.
- Le port du masque est obligatoire pour les élèves à compter du CP, même lorsqu'ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.
- Chaque enfant sera servi à table par les agents communaux.
- Les employés communaux ne mangeront plus avec les enfants.
- Pendant le temps de récréation, sur le temps de cantine, les enfants des deux classes seront bien séparés afin d'éviter un brassage des élèves.
- Les enfants se rendront aux toilettes tout en prenant soin de ne pas brasser les élèves de classes différentes et en portant leur masque.
- A 13h20, une employée communale ramènera les élèves des CE1/CE2 dans l'ancienne cour de récréation afin de rejoindre les autres élèves de la classe.

### **GARDERIE DU SOIR ET BUS DE SOIR :(compétences de la Mairie en appui avec le protocole sanitaire national)**

- **L'accueil se fera en cantine.**
- **A 16h20, un employé communal viendra chercher les enfants qui prennent le bus et qui vont à la garderie, dans la classe des CE1/CE2 pour se rendre dans la cantine. Mme Bécard enverra ensuite ses élèves concernés.**
- **Le transfert des enfants prenant le bus se fera par un employé communal, par groupe classe.**
- **L'espace est aménagé en vue de respecter les normes de distanciation imposée entre chaque groupe classe : séparation de la cantine en 4 zones distinctes: une zone par classe.**

- **L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire : parent d'un élève de maternelle déposé ou récupéré en garderie, un parent d'enfant scolarisé en élémentaire sur rendez-vous avec un enseignant.** Cet accès doit se faire après nettoyage et désinfection des mains. **Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.**

**Des modifications pourront être apportées à ce plan de reprise en fonction de l'évolution de la situation.**